

Veuillez renvoyer ce formulaire à l'adresse ci-contre :



## Service public de Wallonie

Intérieur et Action sociale  
Département de l'Action sociale  
Direction de l'Action sociale

Avenue Gouverneur Bovesse, 100  
5100 Namur

Personnes de contact :

Mme Isabelle BARTHOLOME

Tél. : 081 32 73 71

[isabelle.bartholome@spw.wallonie.be](mailto:isabelle.bartholome@spw.wallonie.be)

Mme Isabelle GRECK

Tél. : 081 32 72 98

[isabelle.greck@spw.wallonie.be](mailto:isabelle.greck@spw.wallonie.be)

## Rapport d'activités simplifié et harmonisé Maison d'accueil

### Réglementation

Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (art. 66 à 117). Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé (art. 69 à 123, annexes 4 à 14).

### Information préalable

Le rapport d'activités simplifié et harmonisé, outre son objectif principal d'avoir un aperçu des activités des opérateurs agréés de l'action sociale, s'inscrit dans la volonté d'élaborer un baromètre de l'action sociale afin d'obtenir des indicateurs clés des secteurs de l'action sociale permettant de suivre leur évolution, de dégager des tendances et de conseiller l'autorité.

**Si vous avez plusieurs sièges d'activités, vous pouvez remplir un rapport d'activité simplifié et harmonisé (RASH) pour chacun de vos sièges d'activités.**

### 1. Coordonnées de l'entreprise

#### 1.1. Identification

Numéro d'entreprise

0 4 1 5 . 8 2 7 . 0 2 3

Dénomination du pouvoir organisateur

Les Quatre Vents

Secteur

Public

Privé

#### 1.2. Adresse du siège social

Rue

Rue des Choraux

Numéro

17

Boîte

Code postal Localité

1 4 0 0

Nivelles

#### 1.3. Adresse du siège d'activités

Rue

Rue des Choraux

Numéro

17

Boîte

Code postal 1400 Localité NIVELLES

#### 1.4. Personne de contact

M. Nom Gruselin Prénom Didier  
 Mme

Veillez fournir au moins un numéro de téléphone.

Téléphone 067/21.70.04

Courriel direction@asbl-les4vents.be

#### 1.5. Fédération

Fédération (facultatif) AMA

## 2. Activités réalisées en 2019

#### 2.1. Personnel

##### Nombre d'ETP affectés aux missions liées à l'agrément

Hommes	Femmes	Total
3,50	4,50	8,00

Moyens en personnel  
1090782,95 €

#### 2.2. Activités

Demandes non rencontrées	Hommes	Femmes
Manque de place	183	180
Inadéquation avec le projet pédagogique de la maison	5	35
Séjour antérieur	1	0
Autres	38	53
Total	227	268

Nuitées	Hommes	Femmes
Adultes	4173	5093
Enfants	4304	1952
Total	8477	7045

	Hommes	Femmes
Nombre de nuitées agréées (y compris les nuitées sous dérogations)	8477,00	7045,00
Nombre de nuitées pendant les périodes de dérogations	2029,00	727,00
Taux d'occupation globale (sur les nuitées agréées)	72,03%	

Durée moyenne des séjours terminés dans l'année en cours (en jours)	Hommes	Femmes
Adultes	60,02	140,11
Enfants	148,07	94,27

Accueillez-vous des personnes victimes ou auteurs de violence ?

Oui Cet accueil est-il subventionné ?

<input type="checkbox"/> Oui		<input checked="" type="checkbox"/> Non			
<b>Nombre de personnes</b>		<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>	
Adultes			1		1 0
Enfants			0		0
Nombre de nuitées (adultes)					
	1 0 6 4				
<b>Statut</b>		<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>	
Victime			1		1 0
Auteur			0		0
Enfant			1		1
<b>Violences conjugales/entre partenaires</b>		<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>	
Physique			0		9
Economique			0		0
Sexuelle			0		1
Psychologique			0		1 0
Administrative			0		0
Verbale (insultes)			0		1 0
Autre			0		1
Inconnu			0		0
Total			0		3 1
<b>Violences intrafamiliales (intergénérationnelles)</b>		<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>	
Physique			0		0
Economique			0		0
Sexuelle			0		0
Psychologique			0		0
Administrative			0		0
Verbale (insultes)			0		0
Autre			0		0
Inconnu			0		0
Total			0		0
<b>Autres formes de violences</b>		<b>Hommes</b>		<b>Femmes</b>	
Physique			1		0
Economique			0		0
Sexuelle			0		0
Psychologique			1		0
Administrative			0		0
Verbale			0		0
Mutilation génitale féminine			0		0
Crime lié à l'honneur			0		0
Mariage forcé			0		0
Autre			0		0



Non

### 3.3. Composition des familles

Les mineures enceintes ou avec enfant sont considérées comme adultes.

Type	Nombre
Hommes isolés	8 4
Femmes isolées	3 2
Couples	0
Couples avec enfants	1 8
Familles monoparentales - père et enfant(s)	3
Familles monoparentales - mère et enfant(s)	1 3
Autres	0
Total	1 5 0

### 3.4. Motifs d'entrée selon l'usager

Motif d'entrée	Hommes	Femmes
Problèmes de logement	7 7	5 1
Problèmes administratifs	2 9	1 0
Problèmes d'assuétudes/dépendances	6	1
Problèmes de violences sexistes et/ou intrafamiliales	9	1 6
Problèmes de santé mentale	6	5
Problèmes de parentalité	4	7
Problèmes financiers	2 5	1 5
Autres	4 9	1 9
Total	2 0 5	1 2 4

### 3.5. Répartition des adultes hébergés

Répartition des adultes hébergés selon la nationalité	Hommes	Femmes
Belge	8 2	4 6
Europe UE	3	1
Europe hors UE	0	1
Autre	1 1	6
Inconnue	0	0
Total	9 6	5 4

Répartition des adultes selon leur provenance	Hommes	Femmes
Logement autonome	1 9	1 8
Institution	4 9	1 9
Famille	9	9
Aucun endroit fixe	2 0	7
Inconnue	0	0
Total	9 7	5 3

Répartition des adultes selon leur destination après le séjour	Hommes						Femmes					
Logement autonome					2	6					2	2
Institution					4	2						8
Famille					1							3
Aucun endroit fixe					3							0
Inconnue					2	4					2	1
Total					9	6					5	4

#### 4. Données particulières

##### Organisation de projets/ateliers

Révision du système d'accueil des congés pénitentiaires.  
Réorganisation des séjours suite au passage du service d'inspection. Communautaire  
Construction en cours de nouveaux ateliers mieux adaptés à l'évolution de notre p

##### Liste des formations données par des tiers

Je peux présenter les cptes annuels de mon organisation à mon A.G. 1/04/2019, 04/  
Je peux analyser et évaluer la santé financière de mon organisation: 21/02/2019,  
Je peux lire correctement les comptes annuels: 6/11/2018, 8/11/2018. Boutique de  
Je construis méthodologiquement le budget et le plan de trésorerie de ma structur  
L'accueil et le suivi des usagers d'alcool et des produites « drogues » Module 20  
Logement et santé mentale 3 et 5 octobre 2017 RAPeL  
Intervision Assistants sociaux Province du Brabant Wallon : : Famiwal, Support de  
Ama'Tinée : Vie affective, Guidance financière, Projet d'aide aux personnes demur  
Excell pour débutant 11/10 et 18/10/2019 Formapef  
Mise à jour en législation 24/10/2019 Fédépro  
Les nouvelles règles pour les ASBL après l'adoption du CSA. 19/06/2019 Anthémis  
Symposium de la CBC 16/05/2019  
La fin du contrat de travail 28/05/2019 Groupe S

##### Liste des conventions effectives lors de l'année de référence

Goods to give, prolongation de la convention

Supervisions (nombre ou fréquence)

0

Réunions d'équipe (nombre ou fréquence)

1 fois semaine, le lundi

#### 5. Auto-évaluation

Descriptif du travail social réalisé

La maison développe un accueil d'un public dit "bas seuil". Elle offre, sur tout ses sites, le gîte et le couvert. Les hébergements sont réalisés dans le cadre d'une dynamique communautaire.  
Le service social est chargé de la régularisation de la situation sociale, financière et administrative. Les éducateurs travaillent à une implication progressive des personnes hébergées dans la vie communautaire et accompagnent ces derniers dans des démarches ou dans des tâches en lien avec leur séjour.

Les éducateurs sont également chargés d'animer divers ateliers en lien direct avec les réalités du cadre de l'hébergement et le savoir vivre ensemble. Il est également important de noter que nous sommes en partenariat avec les services d'aide aux justiciables de l'arrondissement pour l'accueil et l'hébergement de détenu en congé pénitentiaire et/ou à fond de peine.

#### Evaluation et descriptif des activités réalisées dans le cadre des missions du service

Nous sommes en révision de notre projet d'accompagnement collectif depuis 2017. Fin 2017, les éducateurs se perdaient dans la gestion des séjours. Les repères de vie en communauté devenaient des règles excluantes. Plusieurs mises au vert ont permis de dépoussiérer notre ancien PAC et de l'adapter à l'évolution de notre public. Toute personne hébergée passe automatiquement par une étape dite d'"accueil". Durant cette période, les parties évoquent leur compréhension, difficultés et espoirs de poursuivre, ou non, l'hébergement. Le passage en séjour ne veut pas forcément signifier que la personne peut faire fi de notre mode de fonctionnement. Que du contraire, des repères supplémentaires sont ajoutés afin d'accroître ses capacités d'autonomie. Une non compréhension de ces repères ne signifie par une fin de contrat mais bien une "rétrogradation" à la phase d'accueil. L'étape qui suit celle du séjour est celle de l'hébergement qui adopte la même logique de retour éventuel à la phase séjour

#### Difficultés rencontrées

L'absence de textes légaux clairs sur la question du gîte et du couvert lorsque le service est modifié durant un séjour au sein d'une maison d'accueil nous a contraints à changer notre approche des séjours. Avant la visite du service d'inspection nous utilisons le potentiel des logements (cuisine individuelle) comme un terrain d'expérimentation ou de confirmation des capacités d'autonomie des personnes. Le retour d'une approche communautaire sur les divers sites nous a fait perdre un véritable outil d'insertion.

#### Perspectives ou points d'attention pour le futur

Le développement de dynamique communautaire sur les divers sites va nous demander une réorganisation des temps de présence du personnel éducatif. Nous avons mené une réflexion sur la question des congés pénitentiaires. Une importante campagne d'information du monde judiciaire est en cours. Deux types d'hébergement seront dorénavant proposés: séjour "hôtel" ou séjour dans la perspective d'un hébergement long terme.

## 6. Protection de la vie privée et voies de recours

### 6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que :

- les données que vous fournissez en complétant le formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie ;
- ces données seront transmises exclusivement au service du Gouvernement wallon en charge de la démarche qui est identifié dans le formulaire ;
- vous pouvez avoir accès aux données à caractère personnel vous concernant qui sont éventuellement détenues par le Service Public de Wallonie en introduisant une demande via le formulaire « Demande de droit d'accès à mes données personnelles » ;
- vous pouvez exercer le droit à la rectification de vos données en vous adressant aux administrations du Service Public de Wallonie avec lesquelles vous êtes en contact ;
- les droits à l'effacement des données, à la limitation du traitement et à l'opposition au traitement ne peuvent s'exercer que dans certains cas spécifiques et limités vis-à-vis des autorités publiques. L'administration du Service Public de Wallonie avec laquelle vous êtes en contact, vous précisera si l'exercice de tels droits est possible pour le traitement concerné.

### 6.2. Voies de recours

#### Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

1. **Introduire un recours interne à l'administration.**

*Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.*

2. **Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**

*Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur

Tél. gratuit 0800 19 199

<http://www.le-mediateur.be>